Le titre est-il un désignateur rigide?

Maribel Peñalver Vicea
Universidad de Alicante

Avant de choisir le titre d'une oeuvre, plusieurs descriptions définies peuvent être atribuées à l'objet désigné dans la mesure où cet objet possède la propriété singularisante que la description connote. Mais une fois le titre choisi, celui-ci devient le moyen d'accéder directement au référent. Soit, par exemple le titre *Une femme fidèle*, il n'est pas choisi en fonction du sens qu'il exprime mais à partir d'un sens que l'on veut appliquer à l'objet sémiotique: l'oeuvre Comme un nom propre, quelle que soit la propriété qu'on lui attribue, il restera le même titre. C'est donc de cette façon rigide de désigner dont nous parlerons dans cette communication.

Avant d'aborder la question du désignateur rigide, nous ferons un petit parcours par la titrologie[1].

1. La titrologie

Les titres ont fait l'objet de nombreuses analyses dans des domaines différents. Ils éveillent la curiosité des lecteurs. Ils déploient des stratégies langagières spécifiques dans des champs différents: rhétorique, linguistique, discours social, pragmatique etc. Nous allons montrer quelques études intéressantes centrées sur ces domaines:

1.1. Dans *la littérature et la critique littéraire* sont connus les travaux de J. Ricardou, C. Grivel, G. Genette, R. Barthes, C. Moncelet, C. Duchet, L. Hoek, O. Ducrot et J. M. Schaeffer.

1. Selon G. Genette, c'est C. Duchet qui a ainsi baptisé cette discipline "mineure" (Genette, 1987: 54).

1.2. Dans *la presse et le discours social,* on trouve les études de J. Peytard, P. Charaudeau, F. Frandsen, C. Furet, P. Goldenstein, F. Sullet-Nylander.

1.3. Dans le domaine de la *linguistique,* J. Rey-Debove a étudié l'autonymie de certaines unités linguistiques telle que le titre.

1.4. Dans le domaine de *la peinture,* B. Bosredon a fait sa thèse d'état sur l'intitulation picturale.

1.5. Dans le domaine du *cinéma*, le Groupe µ a étudié, dans un succinct article, les titres de films.

1.1. *La littérature et la critique littéraire*

Dans ce domaine, le titre serait principalement la charnière de l'oeuvre littéraire. Suivant, par exemple, G. Genette, le titre est au seuil de l'oeuvre d'art faisant partie de ce qu'il appelle "le paratexte":

> Cette frange aux limites indécises qui entoure d'un halo pragmatique l'oeuvre littéraire –et par une extension sans doute légitime du terme, toutes sortes d'oeuvre d'art– et qui assure, en des occasions et par des moyens divers, l'adaptation réciproque de cette oeuvre et de son public (...) Le paratexte n'est ni à l'intérieur ni à l'extérieur: il est l'un et l'autre, il est sur le seuil et c'est sur ce site propre qu'il convient de l'étudier car, pour l'essentiel peut-être, son être tient à son site (1987: 5).

J. Ricardou (1972) a étudié les titres de romans d'un point de vue rhétorique, dans *La Prise / Prose de Constantinople* (Les Éditions de Minuit, Paris, 1965). Le titre a une primauté dans la couverture du livre en tant que porte qui s'ouvre au lecteur puisque la "couverture est aussi cet écran très surveillé où se déploie le titre. Or, tout se passe comme si cette première page de carton jouait le rôle d'une porte d'entrée (...) une fois franchie l'unique entrée du texte, le lecteur est convié à suivre le corridor jusqu'à l'unique sortie, tout au bout" (1972: 21).

C. Grivel (1973) fait une étude sur le sémantisme des titres de romans dans son ouvrage intitulé *Production de l'intérêt romanesque*. Il souligne la "puissance" du titre dans la mesure où "l'autorité du texte se lit et se subit dès sa marque inaugurale" (1973: 166).

Pour C. Duchet (1977), le titre serait la charnière de l'oeuvre littéraire et du discours social. "Interroger un roman à partir de son titre est du reste l'atteindre dans l'une de ses dimensions sociales, puisque le titre résulte de la rencontre de deux langages, de la conjonction d'un énoncé romanesque et d'un énoncé publicitaire" (1977: 143).

L. Hoek (1981), dans son ouvrage intitulé *La marque du titre*, fait une étude sémiotique "des marques laissées par le titre sur le texte" ainsi que "des marques distinctives, propres au titre" (...) (1981: 11).

Selon lui, lorsque nous nous servons d'un titre pour désigner un référent, nous participons à une interaction sociale et le titre devient acte de parole. Il est intéressant de savoir dans quelle situation, quand, pour qui et sur quels présupposés les interlocuteurs se servent des titres. Pour Hoek:

> En tant qu'énoncé intitulant, le titre se présente comme un acte illocutionnaire: le titre est le point d'accrochage où l'attention du récepteur (...) d'un texte se dirige en premier lieu; la relation établie entre le locuteur (l'auteur) et l'interlocuteur (le lecteur) est conventionnelle tant par l'endroit où l'endroit où l'énoncé se manifeste traditionnellement que par son contenu, on intention et son effet (1981: 248).

Dans son analyse, il fait une description syntaxique, sémantique, rhétorique, sigmatique et pragmatique du titre.

Selon L. Hoek, le titre, en tant qu'incipit, est "cette partie de la marque inaugurale du texte qui en assure la désignation et qui peut s'étendre sur la page de titre, la couverture et le dos du volume intitulé" (1981: 6).

G. Genette (1987) étudie le titre dans le domaine de la théorie et de la critique littéraire. Il emploie le terme de "titrologie moderne" à partir de C. Duchet, comme ensemble un peu complexe du paratexte et qui inclut le titre, le nom de l'auteur, le nom de l'éditeur, la date d'impression, la préface. Pour G. Genette, grâce au paratexte, un texte se fait livre et s'accroche aux lecteurs.

1.2. *La presse et le discours social*

Parmi les études qui ont porté sur les titres de presse, nous avons trouvé celle de J. Peytard (1975), pour qui la page serait le support graphique où les titres sont insérés. Il accorde une importance primordiale aux relations entre les titres et les sous-titres selon la "mise en espace du titre" (1975: 51) dans la page de journal. "La fonction des intitulés est double: apporter des éléments pour de "premières significations" (principalement conatives) et orienter vers un complément, le corps de l'article et/ou bloquer l'information au niveau du "balayage" (1975: 53).

Pour P. Charaudeau (1983), le titre suppose "une ouverture vers tout ce qui peut rendre compte des effets de discours" (1983: 53) et il explique les procédés de la communication textuelle tenant compte des circonstances de discours qui entourent les interlocuteurs dans le domaine de la pragmatique. Dans ce sens, les titres de presse appartiennent au genre discursif de l'information:

> Les titres, dans l'information, sont d'une importance capitale; car, non seulement ils annoncent la nouvelle (fonction "épiphanique"), non seulement ils conduisent à l'article (fonction "guide"), mais encore ils résument, ils condensent, voire ils figent la nouvelle au point de devenir l'essentiel de l'information. Le titre acquiert donc un statut autonome; il devient un texte à soi

> seul, un texte qui est livré au regard des lecteurs et à l'écoute des auditeurs comme tenant le rôle principal sur la scène de l'information (1983: 102).

F. Frandsen (1990) analyse le titre de journal et explique qu'il fait partie du "paratexte journalistique". Selon lui, "un ensemble de petites unités textuelles qui précèdent ou parcourent l'article de journal et auxquelles le jargon journalistique a donné les beaux noms de "titraille", de chapeau, d'"accroche", etc." (1990: 159).

Pour C. Furet (1995), le titre "est l'*élément le plus important* de la plupart des textes" (1995: 10).

P. Goldenstein (1990) étudie les titres de romans comme composants de l'"appareil paratextuel" qui précèdent le texte: "chargé de pré-dire le récit à venir, promesse d'un manque à combler, cet énoncé initial mérite d'être considéré avec attention" (1990: 68).

F. Sullet-Nylander (1998) fait une analyse syntaxique, pragmatique et rhétorique des titres de presse. Le titre de presse doit être comme:

> Un texte reprenant le contenu essentiel (ou considéré comme tel par le rédacteur) de l'article, sans que cela n'engendre de dépendance "textuelle" quelconque vis-à-vis de celui-ci. Il assure entièrement le rôle de transmettre la nouvelle au premier niveau de lecture (1998: 3).

1.3. *Dans le domaine de la linguistique* et le métalangage, J. Rey-Debove (1978) étudie, dans son oeuvre intitulé *Le Métalangage*, le statut sémiotique des titres. Par le titre, l'oeuvre est désignée et il en devient le nom:

> Alors que dans le contexte de l'oeuvre un titre comme *Madame Bovary* renvoie à une femme, en tout autre contexte, il renvoie au roman de Flaubert. C'est le nom de l'oeuvre par lequel celle-ci est désignée en discours, et qui permet de faire l'économie du texte dont il s'agit (1978: 307).

Gérard Vigner (1980) remarque l'importance pédagogique du titre dans le discours social et les rapports qu'il entretient avec son référent. Il en analyse la diversité et les emploi comme "unité discursive restreinte". Le titre serait un "micro-texte de forme et dimension variables (mot, syntagme, phrase...) dont la fonction est de désigner à l'attention du lecteur public un objet ou un système sémiotique quelconque (texte, peinture, oeuvre musicale, spectacle, etc.)" (1980: 1).

1.4. *Dans le cadre de l'intitulation picturale,* B. Bosredon (1997) a consacré sa thèse d'état aux titres de tableaux. D'après lui, les titres sont des

dénominations d'objets uniques construites en discours et soumises à des procédés discursifs stables qui font partie d'une "signalétique":

> Ensemble de traces linguistiques (constituées de marqueurs récurrents et caractéristisées par des sélections sémantiques privilégiées) entrant dans la fabrication de dénominations relatives à un domaine référentiel spécifique (1997: 9).

1.5. *Dans le domaine du cinéma,* le seul travail que nous ayons trouvé est celui du Groupe µ (1970) qui insiste sur la fonction rhétorique dont les titres de films se servent pour attirer l'attention des spectateurs. Ils "(...) s'adressent à un spectateur éventuel qu'il s'agit d'appâter, de séduire, de convaincre" (1970: 94).

2. Le titre comme désignateur rigide

Pour désigner un individu ou un objet, on peut se servir d'une ou de plusieurs propriétés qu'on attribue à cet objet ou à cet individu. Une description définie[2] comme "l'actuel roi d'Espagne", désigne un individu et indique la propriété qu'a cet individu: celle d'être actuellement le roi d'Espagne. Cette description définie indique que cet individu est le seul à posséder cette propriété. Pourtant, si nous disons "Le mari de la Reine d'Espagne", cette description désigne le même individu. La désignation a été faite à travers une autre description définie. Ces deux descriptions font référence au même individu dans la mesure où l'individu en question possède la "propriété singularisante que la description connote et qui constitue sa signification" (Recanati, 1983: 106). "Juan Carlos" est donc un désignateur rigide puisque quelle que soit la propriété qu'on lui attribue, il reste le même individu. Nous voudrions donc montrer ici que le titre, en tant que nom propre partage la propriété d'être un désignateur rigide.

Soient les titres suivants:

Mon oncle
Les bas-fonds
Occupe-toi d'Amélie
Vivre pour vivre

Une désignation ordinaire réfère à un individu à partir des propriétés de l'individu. On accède ainsi au référent par le sens des expressions qui constituent

2. Selon G. Kleiber, les descriptions définies sont "les expressions comportant un nominal (nom, nom + adjectif, nom + relative, nom + complément, etc.) accompagnée d'un article défini (...)" (1981: 171).

la désignation ordinaire. Si je dis *"j'ai vu le chat du voisin"*, j'accède au référent par les propriétés "être chat" + "appartenir" + "voisin". Si les circonstances du discours changent et que, ce même chat, a été acheté après le départ de mon voisin à l'étranger par la concierge de mon immeuble, je dirai: *"j'ai vu le chat de la concierge"*. C'est au moyen d'autres informations relatives à une autre situation de discours ("être chat" + "appartenir" + "concierge") que je désignerai alors le *même* chat. Mais, les récepteurs différents ne pourront jamais savoir qu'il s'agit du même référent puisque la manière de la désigner varie en fonction des situations de discours. En revanche, si j'emploie un désignateur rigide, par exemple un vrai nom propre, quelle que soit sa forme *(Shunico, Chatti...),* je désignerai toujours le même individu, le même chat, sans passer par des propriétés référentielles contingentes ("de mon père", "de ma soeur"...). Ce n'est pas en fonction du sens qu'on atteint ici la référence. Elle est atteinte par le nom quel que soit le sens apporté par lui. *Shunico* pourra ainsi désigner le même chat, qu'il soit jeune ou vieux ou très vieux puisque c'est son nom et non pas une manière temporaire ou contingente de le désigner.

Il arrive exactement le même procédé en ce qui concerne les titres de films. Ce n'est pas en fonction du sens qu'ils expriment ou qu'ils dénomment un film. Le choix du titre est certainement fait, à partir d'un sens que l'on veut appliquer au référent filmique. De la même manière *Shunico* a certainement été fabriqué pour évoquer, peut-être, un "chat doux". Mais, une fois que le nom ou le titre est trouvé, il devient le moyen d'accéder directement au référent. *Shunico* continuera à désigner le même chat même si le chat n'est plus doux puisqu'un jour quelconque il a été mouillé. *Vivre pour vivre* désignera le film sans qu'on ait besoin de chercher la référence à partir du sens des mots qui composent le titre. D'autres titres auraient pu être donnés qui, chacun, évoquerait un aspect du film. La maison de distribution a, peut-être, pensé à d'autres titres possibles tels que *La trahison de l'amour*, *Une femme infidèle*... mais finalement l'un d'eux est devenu le titre définitif. Chacun de ces titres possibles pouvait évoquer un aspect du film comme chaque désignation "L'actuel roi d'Espagne", "Le mari de la Reine d'Espagne", exprime un aspect du même individu unique dénommé de façon rigide par "Juan Carlos". Le titre retenu parmi tous ces titres possibles vaut donc pour tous les autres. À lui seul, il réfère au même objet. Et quel que soit le sens qu'on lui attribuera en fonction des circonstances, il continuera de désigner le même objet. Chacun des titres précédents (*Mon oncle*, *Les bas-fonds*, *Occupe-toi d'Amélie*, *Vivre pour vivre*) sont donc bien chacun au sens de S. Kripke, un désignateur rigide, une expression dont la dénotation ne change pas, quel que soit le monde considéré, c'est dire quelles que soient les circonstances d'énonciation, indépendamment du sens attaché à l'expression. Selon F. Recanati, la différence entre un nom propre et une description définie tient au fait que:

> une description définie peut (...) désigner de façon non rigide l'objet qui répond à la description dans le monde possible (...) alors qu'un nom propre ne

> peut avoir qu'une portée large, et désigne toujours son référent du monde réel. Les noms propres (...) sont des désignateurs intrinsèquement rigides, alors que les descriptions définies sont seulement susceptibles d'emplois rigides (1983: 111).

Nous pouvons faire référence à un film en employant, si nous le voulons, des descriptions définies telles que: "le film où le reporter trompe sa femme" ou "l'histoire du reporter qui trompe sa femme" dans par exemple:

– as-tu vu le film de Claude Lelouch ? Quel film? Ce film où "le reporter trompe sa femme".

– Le film de Claude Lelouch qui raconte l'histoire "du reporter qui trompe sa femme[3]"...

Ainsi, chaque fois que l'on emploie la séquence *Vivre pour vivre*, on réfèrera au titre du film réalisé par Claude Lelouch. De la même façon, le nom propre de "Juan Carlos" peut être associé à plusieurs descriptions définies telles que "Le roi d'Espagne", "Le mari de la Reine d'Espagne", et il continuera de désigner directement le même individu sans avoir besoin des sens apportés par les descriptions définies. Mais le titre, en tant que nom propre d'une oeuvre, s'il désigne un objet unique, exprime néanmoins une propriété de cet objet, un aspect de l'oeuvre. Nous avons vu précédemment que plusieurs titres étaient possibles, chacun exprimant un sens spécifique mais qu'un seul était finalement retenu. C'est là que passe la différence entre le désignateur rigide qu'est un nom propre et le désignateur rigide qu'est un titre. Un nom propre est sémantiquement opaque. Pas un titre. Un titre "dit" quelque chose sur l'oeuvre. Ce n'est pas ce "dit" qui identifie mais c'est ce "dit" qui exprime un aspect de l'entité sémiotique identifiée.

On considérera que les titres partagent avec les noms propres le statut de désignateur rigide référant au même objet unique quelle que soient les conditions d'énonciation et d'interprétation, quelles que soient notamment les diverses interprétations, les différentes lectures que les lecteurs feront du titre. Mais on considérera également qu'ils se distinguent des noms propres par leur capacité de suggérer du sens tout en identifiant leur référent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOSREDON, B. & TAMBA, I. (1986): "Rôle des relations d'implication et d'inclusion dans les descriptions sémantiques", *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, XXIV, 1.

3. Souligné par nous.

BOSREDON, B. & TAMBA, I. (1992): "Thème et titre de presse: Les formules bisegmentales articulées par un "deux points", *L'information grammaticale,* 54.

BOSREDON, B. (1995): "Titres de tableaux et noms propres", *Nom propre et nomination*, M. Noailly (éd.), Paris: Klincksieck.

BOSREDON, B. (1996): "Les titres de peinture en discours suivi. Étude d'un cas particulier de modalisation autonymique", *Cahiers du français contemporain*, nº 3, CRÉDIF, Paris: Juin.

BOSREDON, B. et TAMBA, I. (1998): "L'autonymie linguistique", *Sémiotiques*, nº 14, Paris: Didier-Erudition.

BYA, J. (1973): "La publicité ou le discours détourné de la marchandise", *Littérature,* 12.

BYA, J. (1974): "La publicité et sa propagande", *La pensée,* 178.

CALBRIS, G. (1983): "Structure des titres et enseignes", *Le Français dans le Monde*, nº 166.

CHARAUDEAU, P. (1994): "Le contrat de communication de l'information médiatique", *Le Français dans le Monde*.

DUCHET, C. (1973): "*"La fille abandonnée"* et *"La bête humaine",* éléments de titrologie romanesque*", Littérature*, 12.

GROUPE, M. (1970): "Les métataxes dans les titres de presse", *Rhéthorique générale*, *Communications*, 16, Larousse.

GALMICHE, M. (1979): "Quelques remarques sur l'exploitation linguistique de la notion de description définie", *Lynx*, Nanterre.

GENETTE, G. (1987): "Les titres", coll. "Póetique", *Seuils*, Seuil.

GOLDENSTEIN, P. (1990): "Lires les titres". *Entrées en Littérature*, Paris: Hachette.

KLEIBER, G. (1981): *Problèmes de référence: Descriptions définies et Nom Propre*, Paris: Klincksieck.

MOIRAND, S. (1975): "Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite", *Langue française,* 28.

PEYTARD, J. (1975): "Lecture(s) d'une "aire scripturale"; la page de journal", *Langue Française,* nº 28, déc.

RECANATI, F. (1983): "La sémantique des noms propres. Remarques sur la notion de désignateur rigide". *Langue française*, nº 57, février.

VIGNER, G. (1980): "Une unité discursive restreinte: le titre. Caractérisation et apprentissage", *Le français dans le monde*, nº 156.